

TABLE RONDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapport final du groupe de travail 'Démocratisation'

Membres du Groupe de Travail : BRIFFOZ Guy (HE Albert Jacquard), CHAVAGNE Georges (Conseil supérieur de l'Enseignement de la promotion sociale), CORHAY Albert (ULg), CORNET Christiane (CGSP), DESPY Laurent (Commissaire du Gouvernement), DEFEYT Philippe (UCL), DOCHY Xavier (ESA Saint-Luc Tournai), DUPONT Xavier, EVRAUD Martine (CSC), GHYS Jean-François (APPEL), GAUDRON Romain (FEF), GILBERT Alain (EPHEC), GOOSSE Bruno, GÖRTZ Nicolas (FEF), GROSS Laurent (INSAS), HAUBRUGE Eric (ULg), JONAS Philippe (CGSP), KAUFMANN Chantal (DGENORS), LAURENT Christian (Commissaire du Gouvernement), MANOUVRIER Marylise (AGPE), MOUCHERON Cécile (ULB), NOSSENT André (HE Ville de Liège), SOUTMANS Philippe (CSC), TAVERNE Michel, VANWINKEL Arlette (SLFP), VERBAUWHEDE Michaël (FEF), VERDELLI Livia (Unécof), WARGNIES Isabelle (SLFP)

Introduction

La Démocratisation est définie comme étant l'action de rendre démocratique. Au niveau de l'enseignement supérieur, on peut qualifier la démocratisation comme étant l'action qui devrait permettre à un étudiant, quels que soient son origine et son parcours précédent, de suivre son cursus dans l'enseignement supérieur de la meilleure manière possible.

Il faut distinguer deux grandes catégories permettant une meilleure démocratisation des études dans l'enseignement supérieur. D'une part la démocratisation qualitative (celle qui vise à augmenter la qualité et favoriser la réussite) et d'autre part la démocratisation quantitative (celle qui vise à augmenter les moyens pour les étudiants). Le travail doit être mené en parallèle sur ces deux aspects tout en ayant conscience que l'un ne va pas sans l'autre. Il serait absurde de penser que favoriser l'accès d'un point de vue financier sans prendre en considération une approche pédagogique et les inégalités socioculturelles dans la transition secondaire-supérieur, par exemple, puisse porter ses fruits.

Lors de cette première partie de travail menée sur la démocratisation des études dans l'enseignement supérieur, trois grands thèmes ont été abordés et des pistes de réflexions ont été dégagées par rapport à ceux-ci. La démocratisation des études dans l'enseignement supérieur commence bien avant l'entrée du jeune dans un établissement d'enseignement supérieur. Les choix d'études qui s'offrent à lui sont nombreux, mais tous ne lui conviendront pas. Dans le premier thème consacré à l'accès et la possibilité du choix d'études dans l'enseignement supérieur ont été abordées des questions telles que l'information et l'orientation, la simplification de la lisibilité du système et la notion de grille horaire, de calendrier académique et d'année académique.

Après son entrée dans l'enseignement supérieur, il a été constaté qu'il ne fallait pas laisser le nouvel étudiant livré à lui-même. Le but de l'enseignement supérieur est de faire en sorte

que l'étudiant qui vient de s'inscrire puisse mener son projet d'études dans les meilleures conditions possibles afin d'arriver à l'obtention d'un diplôme. Le deuxième thème aborde ce point précis de la démocratisation qu'est l'accompagnement des étudiants et l'aide à la réussite durant toute la formation.

Si ces aspects qualitatifs sont d'une importance capitale, il est important que l'aspect financier ne soit pas un obstacle qui empêcherait l'étudiant de débiter et/ou de poursuivre ses études dans les meilleures conditions ; c'est pourquoi tout doit être mis en œuvre pour que l'étudiant n'ait pas de mauvaises surprises au cours de ses études et ne puisse poursuivre celles-ci pour des raisons financières. Cet aspect est abordé dans le troisième thème.

Accès et possibilité du choix de l'enseignement supérieur

Avant d'entrer dans l'enseignement supérieur, le futur étudiant se trouve face à de nombreux choix d'études. Le décret Mission permet un travail d'orientation, notamment pendant deux semaines au troisième degré. Celles-ci doivent être encadrées par des professionnels habilités. Par ailleurs, les enseignants du troisième degré devraient être mieux informés de l'offre d'enseignement supérieur. Si certains jeunes partent avec une idée très précise de ce qu'ils veulent faire, nombreux sont ceux qui ne savent pas encore vers quel type d'études se diriger. Le processus d'orientation est sans doute l'étape la plus importante au début des études supérieures. Actuellement, on peut constater que les services d'orientation n'offrent pas toujours un service optimal dans la guidance du futur étudiant. Il est nécessaire de développer des services d'information et d'orientation avec des professionnels pouvant construire un projet avec l'étudiant en fonction de ses capacités et de ses attentes. Cependant, au vu de la connaissance pointue des offres de formation à avoir, le groupe de travail s'interroge sur la nécessité de créer un Organisme d'Intérêt Public chargé de l'orientation en complémentarité avec les institutions ou étendre les missions des Centres Psycho-Médico-sociaux, moyennant un financement adéquat, en complémentarité avec les institutions. La question de l'orientation ne se pose pas uniquement avant qu'un étudiant entreprenne des études supérieures, mais également lorsqu'il est déjà inscrit dans l'enseignement supérieur et souhaite se réorienter.

Dans ce processus d'orientation, le lien avec l'information, souvent donnée par les institutions elles-mêmes se pose. Dans tous les cas, l'information devrait être réglementée et d'une neutralité irréprochable. Pour effectuer au mieux l'orientation des étudiants, il est nécessaire d'avoir une connaissance des débouchés possibles suivant les titres.

En outre, au vu de la construction européenne de l'enseignement supérieur, il est important que les organismes d'orientation puissent avoir une vision de l'ensemble des cursus possibles au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il est impératif de décloisonner les frontières structurelles au niveau de la formation des étudiants jusqu'à éventuellement les diriger vers une institution étrangère.

Dans ce processus d'orientation, rien ne remplacera l'expérience de l'enseignement supérieur. Dès lors, il ne serait pas inimaginable de penser, dans certains cas, à l'organisation de premières années, ou partie d'année, communes à plusieurs formations pour que

l'étudiant puisse être conscient du contenu de celles-ci. Dans tous les cas, il faut donner la possibilité à l'étudiant de valoriser certains acquis par des crédits ECTS même en cas d'année incomplète. Il est également nécessaire de revoir le système des « passerelles » pour que l'étudiant puisse se réorienter de la meilleure manière possible.

Valoriser toutes les étapes franchies par un étudiant ne peut qu'être positif pour l'étudiant. Dans ce cadre, un système conçu par crédits et/ou par module pourrait être organisé au sein d'un calendrier académique, notamment dans le contexte de construction européenne.

Le système d'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles est jugé complexe dans sa lisibilité et dans la mise en œuvre de la facilitation du parcours des étudiants. En effet, les collaborations entre les types d'enseignement sont parfois difficiles, certains cursus sont organisés à la fois dans les Universités et dans les Hautes Ecoles,... Un travail d'identification des formations identiques menant aux mêmes débouchés professionnels dans les cursus devrait être mené afin d'améliorer la lisibilité des possibilités de cursus

Afin de décloisonner l'enseignement supérieur, le système des passerelles devrait être clarifié et amélioré pour favoriser l'ascenseur social.

Si la liberté d'accès à l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles est un concept sur lequel personne ne souhaite revenir, un problème ponctuel se pose au niveau des études en médecine, dentisterie et en médecine vétérinaire. En effet, en ce qui concerne les études de base en médecine, le Gouvernement fédéral, en accord avec les deux Communautés du Pays a décidé de réduire la durée de 7 à 6 ans pour répondre aux directives européennes. Par ce fait, le cursus devra être adapté et les pré-requis pour suivre de manière optimale les études en première année seront plus élevés. En effet, les six premiers mois du cursus de médecine servait principalement à une remise à niveau de l'ensemble des étudiants. Cette remise à niveau ne sera plus possible. Dès lors, il convient de vérifier si les étudiants, avant d'entamer leur cursus, possèdent bien toutes les aptitudes pour suivre ces études. Le but de cette vérification ne serait pas de limiter l'accès aux études, mais bien de faire en sorte de donner à l'étudiant le plus de chances de réussite. Si les membres du Groupe de Travail acceptent ce principe, ils sont toutefois divisés quant à la mise en œuvre de ce processus, certains souhaitant que la vérification des acquis prenne la forme d'un examen éliminatoire, d'autres souhaitant que ce soit facultatif. Dans tous les cas, il est impératif d'offrir aux étudiants les outils qui lui permettront de combler ses lacunes et de pouvoir, de la sorte, réussir avec fruit les études qu'il entamera. Le mécanisme qui est envisagé par le Groupe de Travail est l'organisation par les universités d'une année propédeutique proposant les enseignements correspondant aux carences décelées pendant laquelle l'étudiant pourrait suivre les matières pour lesquelles il a été décelé des carences lors de la vérification des acquis antérieurs.

En ce qui concerne les études en médecine vétérinaire, le Groupe de Travail prend acte que suite au problème d'accréditation européenne une limitation du nombre d'étudiants est impérative, mais ne juge pas que cette mesure trouve sa place dans un débat sur la démocratisation des études.

Accompagnement des étudiants et aide à la réussite

Le processus d'accompagnement des étudiants et d'aide à la réussite, tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne répond pas pleinement aux attentes du secteur par rapport à de tels processus. En effet, si des mesures ont été mises en œuvre dans le but d'aider les étudiants au début de leur parcours, l'effet escompté n'est pas toujours rencontré. L'aide à la réussite, à ce jour, est souvent conçue en dehors du cursus de l'étudiant, généralement en plus d'un horaire déjà bien chargé, ce qui ne permet pas à l'étudiant de bénéficier de cette aide de manière optimale. La conception de l'aide à la réussite devrait être prévue au sein même du groupe d'étudiants au début de leur cursus. De la sorte, les étudiants dont les acquis antérieurs sont plus importants pourraient « tirer vers le haut » les étudiants dont les acquis antérieurs sont plus faibles.

Le Groupe de travail s'interroge sur l'intégration des démarches propédeutiques au sein du cursus.

L'aide à la réussite et l'accompagnement des étudiants sont essentiels en début de cursus. Néanmoins, il est constaté que ce sont dans les classes de première année d'études menant au grade de bachelier que les groupes sont les plus importants, ce qui est contradictoire.

Si l'aide à la réussite est impérative pour les étudiants, il faut néanmoins faire attention à ne pas créer un phénomène de dépendance par rapport à celle-ci et reporter, de la sorte, le problème de l'autonomie. L'aide à la réussite doit être pensée dans le sens de faire prendre conscience à l'étudiant des raisons de son échec tout en lui permettant d'y faire face, à l'avenir, par lui-même.

Pour accompagner efficacement les étudiants, une formation initiale et continuée aux aspects pédagogiques, socioéconomiques et culturels est nécessaire.

Accès financier

L'accès à l'enseignement supérieur ne peut, en aucun cas, être restreint pour des raisons financières. Il est souhaité que toute personne désireuse de s'inscrire dans l'enseignement supérieur ou de poursuivre ses études puisse le faire sans que cet aspect financier soit un obstacle. Néanmoins, il est clairement impensable de permettre une totale gratuité d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, de même que certains frais inhérents à l'enseignement supérieur sont inévitables. Il convient toutefois de permettre aux étudiants dont les conditions financières sont les plus modestes de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

Les allocations d'études de la Communauté française apportent une aide aux étudiants suivant des critères financiers précis et assez stricts. Parmi ces critères, celui du revenu des parents ou de l'étudiant si celui-ci est financièrement indépendant, ce qui est rarement le cas. Se baser sur l'avertissement extrait de rôle ne correspond pas toujours à la réalité financière de certaines catégories de personnes. Par ce mécanisme, des personnes ayant des moyens financiers suffisants bénéficient d'allocations d'études pour leurs enfants. Les critères permettant de déterminer le montant de l'allocation d'études devraient également

prendre en compte des facteurs tels que le type d'études, l'obligation de suivre des stages externes, le coût du logement,... En outre, la législation a une trentaine d'années et devient de plus en plus incompréhensible pour les demandeurs. Il conviendrait, dans ce cadre, de la refondre et de la simplifier.

Le statut d'étudiant modeste doit être revu notamment par une extension des critères permettant de bénéficier des avantages liés à celui-ci.

Les aides sociales, au sein des institutions, sont actuellement gérées en interne et parfois avec des moyens peu adaptés. En effet, les subsides sociaux sont fonction du nombre d'étudiants. Dans les établissements dont la population est moins importante, il n'y a pas nécessairement de possibilité d'engager un professionnel pour faire face à des situations parfois difficiles. Il serait intéressant d'envisager des services sociaux dans les futures structures d'enseignement afin de mutualiser les moyens structurels et humains et de répondre plus efficacement aux demandes des étudiants. Par ailleurs, il est impératif d'aligner le montant des subsides sociaux de l'enseignement supérieur non universitaire sur celui de l'enseignement supérieur universitaire.

Une intervention auprès du législateur fédéral pour qu'un soutien effectif des CPAS soit accordé dans le cadre du revenu d'insertion en vue de réaliser des études est souhaitée.

Un des freins principaux qui empêche les étudiants de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur réside dans le logement et/ou le transport. Au niveau des transports, de gros efforts ont déjà été consentis par les pouvoirs publics, mais ceux-ci sont encore parfois insuffisants. La meilleure solution serait de donner la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des étudiants de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Au sujet du logement, il est constaté, dans de nombreux cas une augmentation des prix inacceptable des logements pour les étudiants. Il appartient aux pouvoirs publics de procéder à la construction de logements pour les étudiants, à proximité des établissements d'enseignement supérieur, en partenariat avec les régions et les communes de manière équilibrée et équitable. La gestion de ces nouveaux logements pourrait être confiée à un organisme d'intérêt public.

Les droits d'inscription qui sont demandés aujourd'hui aux étudiants se divisent en trois catégories : le droit « plein », le droit d'inscription pour les étudiants de condition modeste et le droit d'inscription pour les étudiants qui bénéficient d'une allocation d'études. Il serait souhaitable que le Gouvernement étudie la possibilité d'instaurer un ou des paliers intermédiaires supplémentaires, ce qui permettrait à un plus grand nombre d'étudiants dont les revenus des parents se situent au-delà des plafonds permettant de bénéficier du statut de condition modeste de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Conclusions

Le Groupe de Travail « Démocratisation » préconise la mise en œuvre des points suivants :

Observatoire de l'Enseignement supérieur

- Doter l'observatoire de l'enseignement supérieur de moyens financiers et humains suffisant pour qu'il puisse fonctionner de manière efficace (optimale) conformément aux missions qui lui ont été confiées ;

Orientation

- En complémentarité avec les institutions d'enseignement, créer un Organisme d'Intérêt Public chargé de l'orientation ou étendre les missions des Centres Psycho-Médico-sociaux, moyennant un financement adéquat. L'orientation doit être assurée par des professionnels.

Clarification

- clarifier et améliorer le système des passerelles afin de décloisonner l'enseignement supérieur et de favoriser l'ascenseur social.
- identifier les formations similaires menant aux mêmes débouchés professionnels dans des cursus différents afin d'améliorer la lisibilité des possibilités de cursus.
- assurer la lisibilité du coût des études pour les étudiants ;

Organisation des études

- Permettre la valorisation de toutes les étapes franchies par un étudiant en autorisant l'organisation d'un système conçu par crédits et/ou par module au sein d'un calendrier académique, notamment dans le contexte de construction européenne.
- construire l'aide à la réussite au sein du programme d'études et du groupe d'étudiants ;

Organisation générale

- envisager des services sociaux dans les futures structures d'enseignement afin de mutualiser certains moyens structurels et humains et de répondre plus efficacement aux demandes des étudiants ;
- offrir des ressources pédagogiques pour l'ensemble des enseignants de l'enseignement supérieur ; Création ou développement de postes de conseillers pédagogiques à destination des enseignants

Soutien financier

- créer des paliers intermédiaires pour le calcul des droits d'inscription ;
- revoir la législation relative aux allocations d'études et les critères d'octroi ;
- aligner le montant des subsides sociaux de l'enseignement supérieur non universitaire sur celui de l'enseignement supérieur universitaire ;
- offrir la gratuité des transports en commun pour tous les étudiants ou au minimum étendre la réduction moins de 26 ans jusqu'à la fin des études ;

- construire de nouveaux logements publics pour étudiants en partenariat avec les régions et les communes de manière équilibrée et équitable et gérés par un organisme d'intérêt public ;

Filet social

- se pencher sur l'organisation du jury de la Communauté française en lien avec la démocratisation.

Bruno GOOSSE

Michel TAVERNE